

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20210329-D2021-18-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2021-18 en date du 29/03/2021 portant sur les rythmes scolaires :

Présents : MM. FAUCHER Alain, ALLAMARGOT Béatrice, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BESSE Magali, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUBREUIL Marc, DUFOUR Dominique, GILLES Dominique, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, THEYS Antony.

Absents excusés : LATOUR Christelle

Mme CASTANET Christine a été élue secrétaire de séance

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	14	0	14	14	14	0

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le rythme scolaire appliqué actuellement à l'école : 9 demi-journées réparties les lundi, mardi, jeudi, vendredi toute la journée et le mercredi matin.

Il précise qu'une enquête a été réalisée auprès des parents des enfants de la maternelle au CM1 ainsi qu'auprès des nouveaux parents concernés par la rentrée scolaire de 2021 afin de connaître leur souhait entre une répartition de la semaine sur 4 jours ou sur 4,5 jours. Le résultat de cette consultation révèle une nette préférence pour le maintien de la semaine à 4,5 jours.

Le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de demander le renouvellement de l'organisation scolaire actuelle soit 9 demi-journées, sur 4,5 jours dont le mercredi matin,

SOLLICITE la Directrice d'Académie des Services de l'Education Nationale pour un maintien des rythmes scolaires à 4,5 jours, avec une organisation dérogatoire de 9 demi-journées dont une journée de plus de 5h30.

A La Geneytouse, le 31 mars 2021.

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 1^{er} avril 2021